

**Les cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté peuvent-ils intégrer la question de la durabilité du développement ?**

Jean-Luc Dubois

Université de Versailles Saint-Quentin  
C3ED, UMR IRD-UVSQ n°063

## INTRODUCTION

Les cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté (CSLP), aussi intitulés documents stratégiques de réduction de la pauvreté (DSRP)<sup>1</sup>, sont des documents officiels qui décrivent les mesures et actions de politiques publiques qu'un pays s'engage à mettre en œuvre, dans un horizon de trois ans, pour réduire la pauvreté sous ses différentes formes. La décision d'élaborer de tels documents prend origine dans l'Initiative PPTE (pays pauvres très endettés)<sup>2</sup> qui a pour objectif de réduire la charge de la dette extérieure des économies des pays les plus pauvres. Lancée en 1996 par la Banque mondiale et par le Fonds monétaire international (FMI), cette initiative, répond aux campagnes d'opinion publique, comme Jubilé 2000, et aux actions bilatérales d'annulation des dettes (selon les termes de Naples, puis de Lyon). Pour la première fois, on aborde le cas de la dette multilatérale de long terme. En 1999, les conditions d'entrée sont assouplies par la baisse des seuils de soutenabilité et la mise en œuvre de mécanismes d'allègements plus rapides. Ce renforcement permet d'accroître le nombre de pays concernés.

L'Initiative PPTE a le mérite de fédérer deux objectifs différents : le premier, financier de court terme (allègement du poids de la dette) et le second, de développement à moyen et long termes (réduction de la pauvreté). Les montants du remboursement de la dette ainsi libérés peuvent être employés pour financer des interventions orientées vers la réduction de la pauvreté sous ses multiples formes (monétaires, de conditions de vie, de potentialités). Dans ce contexte, les CSLP deviennent des instruments permettant d'articuler les mesures et interventions sectorielles avec la cohérence d'ensemble de la politique macro-économique. Il est, en effet, difficile de prétendre lutter contre une pauvreté aux formes multidimensionnelles, dont les manifestations et les facteurs explicatifs sont très variés, sans veiller à ce que toute mesure de politique publique, qu'elle soit sectoriellement ciblée ou macro-économique, se trouve bien inscrite dans un cadre d'ensemble cohérent ayant pour unique finalité de réduire la pauvreté.

C'est à ce niveau que se pose alors la question du développement durable, un développement capable de « répondre aux besoins du présent sans compromettre pour autant la capacité des générations futures à répondre aux leurs » (CMED, 1989, p. 47). Deux raisons viennent à l'esprit quand on examine les stratégies préconisées par les CSLP. La première a trait à l'horizon qui n'est que de trois ans : ceci rend difficile la prise en compte des aspects de long terme et, tout particulièrement, les dimensions intergénérationnelles. La seconde raison concerne la transmission de potentialités, ou de capacités, d'une génération à l'autre, qui doit être faite de manière équitable : ceci demande d'aborder la question des mécanismes d'accumulation et de redistribution intra et inter-générationnels.

Certes, le sommet de Johannesburg sur le développement durable avait considéré, en 2002, que les stratégies de réduction de la pauvreté, déjà mises en œuvre dans de nombreux pays, étaient parties prenantes de la dimension sociale du développement durable. Une décision qui nous semble pertinente car elle permet d'unifier, autour d'une unique finalité de long terme, des mesures qui ont trait à l'économie, au social, à l'environnement, et aux interactions entre ces trois domaines. Cependant, il ne suffit pas de vouloir réduire la pauvreté à court terme pour s'assurer des conditions de durabilité sociale. La constitution de trappes à pauvreté, les mécanismes d'exclusion sociale, l'accroissement des inégalités, la perception de

---

<sup>1</sup> En anglais, *Poverty Reduction Strategy Paper* (PRSP).

<sup>2</sup> En anglais, *Highly Indebted Poor Countries* (HIPC).

la vulnérabilité, etc., remettent en cause la durabilité même du développement, lorsqu'il s'exprime en termes sociaux (Dubois et Mahieu, 2002). Autrement dit, la grande question est celle la durabilité sociale – ou soutenabilité sociale – qui résulte de l'interaction entre la réduction de la pauvreté, sous ses différentes formes, et les situations d'inégalités et de vulnérabilité qui sont présentes dans une génération donnée et qui peuvent se transmettre d'une génération à l'autre avec le risque de porter atteinte à la cohésion sociale, à l'efficacité économique et aux ressources naturelles.

En termes généraux, il se pose donc la question de savoir comment les CSLP actuels intègrent les différents aspects de la durabilité, économique, sociale et écologique. C'est l'objectif de ce chapitre que de fournir des éléments au débat sur ce thème, en s'appuyant sur trois contributions qui mettent l'accent sur des facettes différentes.

L'article de Jean-Pierre Cling, Mireille Razafindrakoto et François Roubaud examine l'apport de ces nouveaux instruments d'aide au développement que sont les CSLP. Ils montrent que si les DSRP apportent une vision et des perspectives nouvelles par rapport aux programmes précédents qui mettaient l'accent sur la stabilisation et l'ajustement structurel, il leur faut cependant relever un certain nombre de défis pour réduire la pauvreté de manière durable. Des défis qui concernent la prise en compte des contextes locaux, la mise au point de méthodes de suivi et d'évaluation des résultats, la participation de la société civile aux décisions, le rôle de l'Etat, etc.

La contribution de Fano Andriamahefazafy analyse le rôle exercé par les organisations internationales dans l'élaboration des politiques environnementales et se réfère à l'expérience de Madagascar. L'île de Madagascar est considérée comme une réserve mondiale de biodiversité et a besoin, dans ce contexte, d'une politique de gestion des ressources naturelles qui soit innovante. Or, une concertation plus étroite des acteurs locaux permettrait à la fois de protéger la biodiversité et de l'utiliser pour créer des activités sources de revenus pour les ménages. Le DSRP est l'instrument adéquat pour intégrer ce type d'initiative dans un cadre d'ensemble articulant protection des ressources naturelles et lutte contre la pauvreté.

Le troisième article de Marc Raffinot s'interroge sur la soutenabilité financière des pays après application de l'Initiative PPTE. S'appuyant sur une analyse empirique des ratios d'endettement, l'auteur émet des doutes sur l'efficacité à long terme de cette initiative. Celle-ci s'avère, finalement, avoir un impact limité sur la croissance et une trop faible capacité à corriger les déséquilibres structurels qui sont à l'origine des déficits publics. L'Initiative PPTE, si elle réduit bien le poids de la dette extérieure, ne fournit pas suffisamment de moyens pour lutter contre le déficit interne, qui est source de nouvel endettement.

A l'issue de la présentation synthétique de ces trois contributions, nous allons mettre l'accent sur l'importance des CLSP tout en nous interrogeant sur leurs relations avec le développement durable.

## **I. L'IMPORTANCE DES CADRES STRATEGIQUES DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE**

A l'origine, la rédaction d'un DSRP était une condition d'éligibilité pour tout pays candidat à l'Initiative PPTE. Depuis, ce document est devenu le cadre de référence unique pour tout pays désirent bénéficier de crédits, en termes concessionnels, de la part de la Banque mondiale (crédits AID de soutien à la réduction de la pauvreté) et du FMI (facilité de réduction de la

pauvreté et de croissance). C'est, de plus, sur ce cadre de référence que s'alignent tous les autres donateurs qu'ils soient bilatéraux ou multilatéraux, comme par exemple l'Union européenne (Cling et al., 2002).

L'instauration des CSLP a le mérite de faire de la réduction de la pauvreté le nœud du débat sur l'allocation des ressources nationales quelles qu'en soient la nature ou l'origine. L'accent est en priorité mis sur le renforcement des facteurs de production et sur la hausse des revenus plutôt que sur la protection sociale. Il y a, à la base de cette vision, l'idée que les pauvres peuvent contribuer à la croissance et en bénéficier à partir de leurs actions. Ceci donne à la croissance une dimension « pro-pauvres » qui se décline en trois étapes : d'abord, créer des opportunités de croissance économique, ensuite renforcer les capacités des pauvres pour leur permettre de s'insérer dans ce processus de croissance, et, enfin, réduire leur vulnérabilité face aux facteurs de pauvreté. Une vision qui retrace assez bien la façon dont la Banque mondiale perçoit actuellement la lutte contre la pauvreté et qui a fortement évolué en une décennie (Banque mondiale, 1999 ; 2001).

Dans ce contexte, l'Initiative PPTE répond à un double objectif. D'une part, elle vise à rendre la dette plus soutenable pour les pays pauvres, en en réduisant la charge et donc le montant annuel à rembourser. Ceci accroît la marge de manœuvre des gouvernements lors du processus d'allocation de leurs ressources nationales. D'autre part, elle permet d'utiliser les montants ainsi dégagés pour financer des actions qui réduisent la pauvreté dans ses différentes formes et manifestations : la pauvreté monétaire en suscitant des activités nouvelles, en créant des emplois et, donc, en accroissant les revenus ; la pauvreté de conditions de vie en améliorant l'accès à l'éducation, à la santé, à l'eau potable, à une alimentation équilibrée ; et, la pauvreté de potentialités en facilitant l'accès au micro-crédit, la formation de capital humain ou social, etc. Elle contribue ainsi directement à la réalisation des objectifs préconisés par le CSLP.

En termes techniques, on retrouve dans le processus d'élaboration des CSLP des caractéristiques communes à l'ensemble des pays qui le mettent en oeuvre :

- La stratégie se déroule sur 3 ans, ce qui confère un horizon de moyen terme à l'ensemble des objectifs et des programmes d'activités mis en oeuvre. Un horizon qui peut être renouvelé tous les trois ans en fonction des résultats obtenus, à l'issue des évaluations finales et après révision des objectifs.
- Cette démarche induit une culture de résultats qui impose de suivre l'évolution de la pauvreté et de mesurer l'impact des programmes sur celle-ci. Ceci demande des méthodes d'observation et de mesure spécifiques (systèmes d'investigation, de suivi et d'évaluation) ainsi que des indicateurs pertinents et sensibles.
- Les objectifs de réduction de la pauvreté, principaux comme secondaires, les résultats recherchés, les activités répertoriées, les financements correspondants sont articulés de façon systématique et cohérente. Des cadres logiques instaurés au sein des ministères et institutions concernés relient ces différents éléments. Ils facilitent la programmation budgétaire et permettent de passer d'une approche « aide projet » à une approche « aide budgétaire » ciblée sur des politiques économiques, macroéconomiques et des programmes sectoriels.
- Des réunions de concertation se tiennent à différents niveaux pour déterminer les objectifs, les résultats espérés et les moyens à mettre en oeuvre. Cette approche de « gouvernance participative » s'effectue avec : (1) les acteurs sociaux pour définir les besoins, (2) les institutions décentralisées, municipalités et groupements régionaux, pour affecter des moyens, (3) les techniciens et cadres des différentes administrations pour formaliser les objectifs. Le but est de rendre la procédure d'élaboration plus transparente et permettre aux personnes

concernées de s'y impliquer. Cette démarche décisionnelle « par le bas » vise à améliorer l'efficacité du processus en évitant les dérives technocratiques.

Ces caractéristiques techniques offrent la possibilité d'une adaptation renouvelée des CSLP à l'issue d'un délai de trois ans. En effet, les procédures de suivi et d'évaluation permettent de voir dans quelle mesure les objectifs ont été atteints, à partir des moyens alloués. Les résultats obtenus, tout comme les objectifs, peuvent alors être discutés par les parties prenantes au cours de réunions de concertation. Des priorités différentes peuvent ainsi émerger et de nouveaux objectifs définis pour les trois années à venir. On reconnaît là, les éléments d'une approche d'adaptation interactive.

Sur la base de ces éléments (l'accent sur la pauvreté, l'approche par le bas, l'aide budgétaire, la révision concertée), on peut considérer – du moins sur des bases théoriques – qu'il y a des éléments de progrès par rapport aux programmes de la décennie précédente, tournés en priorité vers la stabilisation et l'ajustement structurel et essentiellement élaborés de manière technocratique. Certes, on ne peut pas nier les difficultés pratiques de la mise en œuvre des procédures correspondantes, notamment en matière de processus participatifs et de suivi-évaluation. Mais ces faiblesses actuelles pourraient être surmontées de manière pragmatique à travers le renouvellement régulier des CSLP.

Ainsi, par exemple, les procédures de suivi et évaluation des CSLP se sont fortement améliorées à travers les conceptions successives des DSRP de Mauritanie, du Burkina-Faso, de Madagascar et de Centrafrique, pour ne citer que ceux-là. Des méthodes et instruments nouveaux sont apparus concernant l'instauration de cadres logiques, la sélection d'indicateurs pertinents, l'élaboration de schémas directeurs de la statistique, la mise en place de systèmes d'investigation appropriés, etc. Il reste cependant souvent difficile d'obtenir les financements qui permettraient de les mettre rapidement en œuvre à travers le renforcement des services statistiques nationaux.

On peut conclure cette présentation en remarquant que, malgré un certain nombre de limites, l'instauration des CSLP dénote une vision différente dans la mise en œuvre des programmes de développement. L'approche est moins technocratique, plus contextuelle et donc susceptible de s'ajuster aux besoins et à leurs évolutions. Elle oblige une responsabilisation plus forte dans les décisions de développement. Elle ouvre de nouvelles perspectives quant à la possibilité de rediscuter entre parties prenantes après trois ans de fonctionnement et, si nécessaire, de réajuster les priorités à la vue des résultats obtenus en réorientant les activités et les moyens en conséquence.

## **II. QUELLES RELATIONS AVEC LE DEVELOPPEMENT DURABLE ?**

Même dans ce nouveau contexte, notre questionnement sur la contribution des CSLP au développement durable demeure valide. Reprenant la définition de base, on peut donc s'interroger sur la manière dont les CSLP contribuent à la réalisation d'un développement qui « réponde aux nécessités du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins ». Ceci induit, plus précisément, la question suivante : dans quelle mesure les CSLP intègrent-ils les différentes dimensions de la durabilité du développement ?

Le premier problème qui vient spontanément à l'esprit concerne l'horizon de temps qu'il convient de prendre en compte. Avec le développement durable, on aborde le problème de la transmission intergénérationnelle qui s'inscrit dans une vision de long terme. Avec les CSLP, on considère des objectifs et des interventions sur un horizon de moyen terme, c'est à dire de trois ans renouvelables. Ceci oblige à une articulation entre des visions à moyen et à long terme. Or, la réduction de la dette par l'Initiative PPTE posait déjà le problème de l'articulation entre le court terme de l'équilibre financier et le moyen terme de la réduction de la pauvreté.

Il en résulte que l'introduction d'un objectif de durabilité pour le développement demande de concilier des contraintes de court, moyen et long termes. C'est-à-dire qu'il faut éviter de donner automatiquement une priorité au court terme, ou au moyen terme, sur le long terme, lors des prises de décision. Il y a deux manières d'éviter un tel risque. Tout d'abord, une bonne partie des dettes en cours de réduction porte sur des prêts concessionnels ayant une durée de 40 ans. Elles engagent donc la génération future et imposent donc de raisonner en termes de durabilité financière sur le long terme. Ensuite, la dynamique interactive qui peut s'installer lors de la reconduction de CSLP renouvelés, permet de confronter, au cours des réunions de concertation, l'horizon des différents objectifs et de débattre de leur pertinence. Il faudra cependant que les méthodes d'évaluation intègrent les différences d'horizon dans les objectifs et les contraintes qui en résultent.

Ce problème s'est déjà posé à Madagascar, en 2002, avec l'objectif politique de développement rapide et durable préconisé par un gouvernement soucieux de redresser une économie sinistrée. Il fallait réduire rapidement la pauvreté et améliorer de façon durable le bien-être des populations. Autrement dit, une réponse rapide et efficace devait être donnée, sur le court terme, au problème de la pauvreté, tout en cherchant, à plus long terme, à mettre en place les acquis caractéristiques d'un bien-être durable par le biais d'une stratégie cohérente exprimée par le DSRP.

Dans ce contexte, le développement se construit autour d'un double objectif. Un objectif immédiat qui impose de s'assurer de l'efficacité des projets, programmes et mesures de politiques publiques – macroéconomiques comme sectorielles – qui sont mis en œuvre. Un objectif de plus long terme qui veille à ce que ces réalisations s'inscrivent bien, de manière cohérente, dans des orientations stratégiques visant la réduction de la pauvreté, l'amélioration des conditions de vie, la protection des ressources naturelles et humaines. La combinaison de ces deux approches permet d'encadrer des interventions menées à court terme par une vision de long terme et de veiller à ce que l'efficacité à court terme soit en cohérence avec la durabilité à moyen et long terme.

Autrement dit, on peut considérer que si la dimension « rapidité » du développement vise à réduire aussi vite que possible certaines formes de pauvreté, notamment monétaire et de conditions de vie, par une forte efficacité des interventions à court terme, c'est la dimension « durabilité » de ce développement qui assure la constitution des potentialités (et capacités) sur le long terme, puis la transmission de ces acquis aux générations futures. La nécessaire cohérence entre la rapidité et la durabilité du développement ne peut alors être assurée qu'à travers les orientations stratégiques du DSRP. Dans ce cas, il y a complémentarité entre les deux approches et c'est leur articulation qui fait la force et l'originalité du discours sur le développement de Madagascar. Sur cette base, il ne reste plus qu'à élaborer un « système national de suivi-évaluation » qui soit susceptible de mesurer, à court terme, l'efficacité des

interventions publiques, tout en évaluant, à moyen et long terme, l'impact sur la réduction de la pauvreté et l'amélioration du bien-être de la population.

Un deuxième problème concerne le contenu même des CSLP et la manière dont les différents aspects de la durabilité intergénérationnelle sont abordés. Si on considère que le développement durable se réfère, plus particulièrement, aux trois dimensions, économique, sociale et écologique, il convient de voir comment chacune des durabilités correspondantes est prise en compte.

Au sein de la durabilité économique, on trouve naturellement tout ce qui concerne la soutenabilité financière. Cette dernière impose aux générations actuelles de ne pas contracter des emprunts d'un niveau tel que les générations à venir auront à rembourser une dette qui les empêchera de satisfaire leurs propres besoins. On se situe bien actuellement dans ce contexte et c'est ce qui impose de rendre la dette soutenable à court, moyen et long termes, afin que l'investissement dans les facteurs créateurs de croissance et de développement puisse se poursuivre.

Cette dimension de la durabilité est celle qui est la mieux saisie par les CSLP, même si les analyses demeurent encore insuffisantes pour comprendre les effets de dépenses sociales ciblées, notamment sur l'accumulation du capital humain. Pourtant, la dette risque de demeurer insoutenable pour certains pays malgré les remises dont elle fait l'objet. A l'exception de quelques pays, l'impact de la réduction de la dette s'avère très faible pour deux raisons. D'une part, les dépenses publiques d'investissement effectuées dans les secteurs ciblés (santé et éducation de base, nutrition, emploi), en contrepartie de la réduction de la dette, n'ont qu'un effet limité, de nature keynésienne, sur la croissance. D'autre part, ce sont surtout les problèmes structurels – petite taille du pays, spécialisation dans les matières premières, conflits régionaux – qui engendrent cette non-soutenabilité, car ils sont à l'origine d'une croissance insuffisante, de l'augmentation de la dette publique et de la corruption. Les conditions de financement extérieur ne jouent finalement qu'un rôle de second ordre (Moisseron et Raffinot, 1999).

Ces problèmes structurels justifient la nécessité d'introduire dans les CSLP des mesures économiques qui visent à réduire les déficits publics, à modifier les allocations régionales et à maîtriser la corruption. Autant de mesures qui furent souvent caractéristiques des programmes de stabilisation et d'ajustement structurel.

La question de la durabilité écologique se pose en termes quelques peu différents. Elle est souvent difficile à intégrer dans les CSLP, comme ce fut le cas, par exemple, pour le DSRP de Madagascar, même si ce pays est riche en biodiversité et en aires protégées. La difficulté vient de ce qu'on ne connaît pas toujours bien les relations qui existent entre ressources naturelles et conditions de vie, biodiversité et pauvreté, capital naturel et autres formes de capital, etc. (Domenach et Picouet, 2004). De plus, les mécanismes de gouvernance participative qui permettraient aux acteurs sociaux d'inventer des solutions durables, et donc de jouer un rôle essentiel pour une gestion responsable des ressources naturelles, ne sont pas toujours au point. On retrouve alors les défis et les limites des CSLP abordés plus haut.

La question de la durabilité sociale demeure le parent pauvre de cette analyse multidimensionnelle. Seul le PNUD (Programme des Nations Unies pour le développement) aborde certaines facettes à travers ses rapports annuels sur le développement humain durable (UNDP, 1999), ce qui est suffisant pour montrer que la durabilité sociale fait partie intégrante

du développement humain durable (Dubois et al., 2001). Pourtant, le fait d'observer la persistance de la pauvreté, la montée de l'exclusion sociale dans un certain nombre de pays, l'accroissement des inégalités et de la vulnérabilité, la question des inégalités de genre, l'augmentation des tensions sociales débouchant sur des conflits, etc., ne peut qu'amener à s'interroger sur cette dimension sociale du développement et à rechercher les conditions qui feraient qu'un développement puisse être « socialement durable » (Dubois et al., 2003).

Dans ce cas, il convient de s'assurer que les politiques publiques, d'ordre économique, social ou écologique, n'engendrent pas de dysfonctionnements sociaux qui remettraient en cause, pour les générations actuelles et futures, les acquis (en termes d'accessibilité aux services sociaux), les potentialités (en capital humain et social, etc.) et, plus généralement, les capacités d'amélioration du bien-être.

Ceci demande donc de veiller à ce que la transmission des capacités d'une génération à l'autre se fasse de manière équitable et donc de considérer aussi la distribution des potentialités au sein de la génération actuelle. Il s'agit de veiller à ce que la présence de trappes à pauvreté ou de mécanisme d'exclusion sociale n'engendre pas de laissés pour compte fragilisant la cohésion sociale.

Autrement dit, la durabilité sociale pose la question d'un développement qui soit capable de garantir aux générations présentes et futures une amélioration des capacités de bien-être pour tous, en veillant à l'équité de leur distribution intra-générationnelle et de leur transmission inter-générationnelle. Dans ce cadre, la lutte contre la pauvreté demeure nécessaire, mais elle ne suffit pas. Il faut la compléter par une prise en compte de la vulnérabilité liée au niveau de capacités, de l'effet des inégalités et du rôle de l'équité dans les mesures mises en œuvre. Le renforcement des capacités des personnes et la mise en place de mécanismes de redistribution solidaires s'inscrivent naturellement dans cette logique (Dubois et Mahieu, 2002).

Malheureusement, ces différents aspects ne sont pas encore clairement abordés dans les CSLP, même si on remarque que certaines formes d'inégalités, régionales, sociales, et sexuées, jouent un rôle important dans la formation de trappes à pauvreté. De même, on sait qu'au-delà d'un certain seuil, les inégalités freinent la croissance et surtout empêchent la réduction de la pauvreté. Notons, toutefois, que la décision d'accroître le montant des dépenses ciblées dans les secteurs sociaux de base, comme le préconisent les CSLP, a non seulement pour effet de réduire la pauvreté des conditions de vie, mais elle tend aussi à réduire les inégalités en atteignant certaines catégories très pauvres. Ceci contribue à renforcer la cohésion sociale et la durabilité correspondante.

Dans ce cadre, la question de la gouvernance participative prend tout son sens. Les différents acteurs sociaux qui perçoivent « d'en bas » les problèmes de pauvreté, de vulnérabilité ou d'équité, peuvent suggérer des solutions pragmatiques de partage, de solidarité et de redistribution sur des bases localisées, et contribuer, par la concertation avec les décideurs économiques, à la mise en place de mécanismes appropriés.

## **CONCLUSION**

La volonté de lier la réduction de la dette et la lutte contre la pauvreté pour un certain nombre de pays d'Afrique, d'Amérique latine et d'Asie représente une innovation essentielle dans la conception des politiques publiques en conciliant des objectifs, financier de court terme, et de



développement à moyen terme. Cela a permis une dynamique nouvelle et originale au sein des pays qui ont répondu à cette initiative, comme le montrent les expériences des CSLP en cours.

On assiste, en effet, à une mobilisation des administrations publiques et, dans une certaine mesure, de la société civile et des acteurs sociaux autour d'objectifs précisément définis. Des objectifs qui sont hiérarchisés et déterminés au travers de cadres logiques spécifiques, mesurés par des résultats et impliquant la réalisation d'activités liées à des demandes budgétaires précises.

Cette dynamique est source d'innovation dans plusieurs domaines : la programmation avec la mise en place des cadres logiques, la gouvernance participative avec la tenue d'assemblées consultatives décentralisées, le suivi-évaluation avec l'instauration de schémas directeurs de statistique, d'observatoires et d'indicateurs. Mais c'est surtout la possibilité de réajuster les objectifs du CSLP au bout de trois ans qui demeure l'innovation la plus prometteuse, car elle permet alors d'adapter les nouvelles priorités en fonction des résultats obtenus, et d'enchaîner, de manière interactive, les CSLP les uns aux autres dans une dynamique de plus long terme.

C'est pourquoi, on peut penser que certaines des limites actuelles des CSLP comme l'insuffisante contextualisation, une participation pas toujours effective, ou une faible interaction entre les domaines sectoriels et macroéconomiques, devraient pouvoir s'estomper avec la pratique renouvelée de l'élaboration, du suivi et de l'évaluation de CSLP successifs.

Par contre, à long terme, rien ne permet de garantir, même dans un contexte d'enchaînement régulier des CSLP, que les conditions d'une durabilité, économique, sociale ou écologique, du développement soient assurées.

Si on considère la dimension économique, on s'aperçoit que la soutenabilité financière ne peut résulter que de mesures assurant une forte croissance et réduisant les déficits publics, internes et d'origine structurelle. Or, ce n'est pas l'Initiative PPTTE qui garantira cette croissance car elle concerne de faibles montants orientés vers les secteurs sociaux, elle n'intervient que sur la dette extérieure et elle n'agit pas sur les déficits publics.

De même, concernant la dimension sociale, on ne peut que louer la volonté de réduire la pauvreté. Cependant, on peut se poser des questions sur les mesures de politique publique qui ont pour effet d'accroître, en parallèle, la vulnérabilité des populations et de reproduire sur le long terme des situations très inégalitaires. Cela est d'autant plus grave que les inégalités dans les potentialités ou dans les capacités des personnes, se transmettent facilement d'une génération à l'autre. Assurer la durabilité sociale, au travers des CSLP demanderait, de tenir compte des aspects d'équité inter et intra-générationnelle et de veiller à ce que des mécanismes de partage, de redistribution, ou de protection sociale, soient considérés (Ballet et al., 2004).

Lorsqu'on considère la durabilité écologique, la situation est similaire, notamment en ce qui concerne le lien entre la gestion des ressources naturelles et leurs capacités à réduire la pauvreté. Là aussi existent des problèmes de partage et de redistribution à moyen et long termes. Dans tous les cas, il demeure important que les acteurs sociaux aient la parole et la capacité de déterminer par la négociation des solutions novatrices (Winter, 2002).

Dans ce contexte, la recherche de nouveaux mécanismes d'ordre économique, social ou écologique, permettant d'assurer une durabilité du développement à long terme à travers l'enchaînement tri-annuel des CSLP devient une nécessité. Elle ouvre la voie à des travaux d'analyse conceptuelle et de mesures empiriques pour comprendre les effets de ces nouvelles stratégies sur les perceptions de la pauvreté, l'accumulation du capital humain ou social, la transmission intergénérationnelle de ces potentialités, et leurs impacts sur la cohésion sociale.

## BIBLIOGRAPHIE

- BALLET J., DUBOIS J-L., et F.R. MAHIEU, 2004, « Le développement socialement durable : un moyen d'intégrer capacités et durabilité », Dossier n°4. Revue numérique *Développement durable et Territoire*, Lille. Site Internet : <http://www.revue-ddt.org/>
- BANQUE MONDIALE, 2001, *Combattre la pauvreté : Rapport sur le développement dans le monde*, Eska, Paris.
- BANQUE MONDIALE, 1990, *Pauvreté : Rapport sur le développement dans le monde*, Washington DC.
- CLING J-P., RAZAFINDRAKOTO M. et F. ROUBAUD (eds), 2002, *Les nouvelles stratégies internationales de lutte contre la pauvreté*, Economica, Paris.
- CMED, 1989, *Notre avenir à tous*, Editions du Fleuve, Montréal.
- DOMENACH H. et M. PICOUET (eds), 2004, *Environnement et populations : la durabilité en question*, L'Harmattan, Paris.
- DUBOIS J-L., LACHAUD J-P., MONTAUD J-M. et A. POUILLE (eds), 2003, *Pauvreté et développement socialement durable*, 2003, Presses Universitaires de Bordeaux, Bordeaux.
- DUBOIS J-L. et F-R. MAHIEU, 2002, « La dimension sociale du développement durable : réduction de la pauvreté ou durabilité sociale ? », In : J-Y. Martin (Ed.), *Développement durable ? Doctrines, pratiques, évaluations*, IRD, Paris, pp. 73 –94.
- DUBOIS J-L., MAHIEU F-R. et A. POUSSARD, 2001, « La durabilité sociale comme composante du développement humain durable », In : *Développement : vers un nouveau paradigme*, Cahiers du GRATICE n°20, Université de Paris XII Val de Marne, pp. 95-110
- MOISSERON J-Y. et M. RAFFINOT (eds), 1999, *Dette et pauvreté, solvabilité et allègement de la dette des pays à faible revenu*, Economica, Paris.
- UNDP, 1999, *The Human Development Report*, CD-Rom, Statistical Data Base, New-York.
- WINTER G., 2002, *L'impatience des pauvres*, PUF, Paris.